

VALLEYFIELD

La cité de Salaberry-de-Valleyfield est située sur la rive sud du Saint-Laurent, à cet endroit où finit le lac Saint-François, en face des comtés de Soulanges et de Vaudreuil. La cité enjambe le canal de Beauharnois pour s'étaler en partie sur la rive sud proprement dite, en partie sur l'île de Salaberry. Un système de ponts réunit les diverses parties de la ville entre elles. Ainsi les industries ont pu s'établir des deux côtés du canal et la cité n'a pas subi de contrainte géographique dans son développement.

Salaberry-de-Valleyfield est à 37 milles au sud-ouest de Montréal et à 200 milles de Québec dans la même direction. La frontière des États-Unis n'est qu'à 25 milles plus au sud. Voici enfin la situation relative par rapport à quelques autres villes : Ottawa, 114 milles ; Toronto, 300 milles ; Sherbrooke, 130 milles ; Cornwall, 49 milles ; Brockville, 110 milles ; Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, 570 milles ; New-York, 410 milles ; et Détroit, 530 milles.

Le territoire qu'occupe la cité de Salaberry-de-Valleyfield appartenait autrefois à la seigneurie de Beauharnois. En 1800, cette seigneurie, alors la propriété de monsieur Alexander Ellice, fut subdivisée en douze sections. Parmi celles-ci, l'une s'appelait Catherinestown ; elle comprenait le territoire actuel de Salaberry-de-Valleyfield. Cette région reçut ses premiers colons vers 1815. Dès 1820, on y trouve un premier village, appelé la Pointe-du-Lac, et comptant au plus cent habitants. De 1842 à 1854, on construisit le canal appelé aujourd'hui « le vieux canal de Beauharnois ». Cela fit bénéficier la région d'un accroissement considérable de population.

En 1855, elle était incorporée en paroisse, sous le nom de paroisse Sainte-Cécile. L'érection canonique eut lieu le 1^{er} février de la même année, et l'érection civile, le 1^{er} mai

suisant. Dès l'année précédente, un certain monsieur Miller y avait établi une manufacture de papier et avait donné à l'agglomération le nom de Valleyfield, d'après une autre ville située près d'Édimbourg en Ecosse.

L'incorporation en ville fut faite le 25 janvier 1874, sous le nom de Salaberry-de-Valleyfield. Ce nom, bilingue, rappelle la nationalité des premiers habitants de la région ; il en est de même des armoiries de la cité où l'on trouve la fleur-de-lys française et le chardon écossais. Cependant, la population actuelle est de 80% canadienne-française. Au moment de l'incorporation en ville, elle était de 3,011 habitants. En 1892, elle avait atteint 6,000 habitants ; en 1902, 11,041 ; et maintenant, elle compte 17,000 âmes.

En 1894, la loi d'incorporation était refondue. Et enfin, le 31 mai 1904, la ville de Salaberry-de-Valleyfield devenait la cité de Salaberry-de-Valleyfield.

Quant au bornage de Salaberry-de-Valleyfield, on nous donne les précisions suivantes : « ... sera composée d'une étendue de territoire détaché de la paroisse de Saint-Timothée et comprendra toute la partie sud-ouest d'icelle, appelée Catherinestown, et sera bornée et limitée au nord-est par la Grande-Ligne qui divise Helenstown de Catherinestown, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent comprenant la grande île de Saint-Timothée, au sud-est par la rive sud de la rivière Saint-Louis, à partir du chemin connu sous le nom de Chemin Larocque à aller à la ligne du canton de Godmanchester, au sud-ouest par la dite ligne dudit canton de Godmanchester jusqu'au lac Saint-François. »

Parmi les 17,000 habitants de Salaberry-de-Valleyfield, on compte 4,500 familles ; la population se répartit de la façon suivante : 1,940 propriétaires fonciers et 2,760 locataires.

Cinquante pour cent des maisons et autres édifices y sont construits en bois, quarante pour cent en briques, et le reste en d'autres matériaux : pierre, ciment, etc. On y trouve trois édifices à bureaux et trois conciergeries.

La cité de Salaberry-de-Valleyfield est située au centre d'une région agricole très riche et aussi à proximité de pouvoirs électriques des plus importants (d'une puissance qui a atteint, avec l'ouverture du nouveau canal de Beauharnois en 1930, une capacité de 2,000,000 de chevaux-vapeurs). De vastes travaux de barrage entre la rive sud et la rive nord du fleuve Saint-Laurent, qui viennent d'être terminés, laissent prévoir que dans un avenir rapproché ces deux rives seront unies par un pont entre Salaberry-de-Valleyfield et Côteau-Landing.

Tous ces facteurs concourent à faire de Salaberry-de-Valleyfield un centre non seulement agricole mais aussi industriel. On y trouve en effet 15 industries, dont les principales s'occupent du traitement de la houille blanche, des produits bronzés, des feutres, de la laine, des soieries et de la farine, de la manufacture de cotonnades, de produits chimiques, de produits alcooliques, d'outils métalliques et de boiseries, de teinture et de fonderie. Par ces industries, Salaberry-de-Valleyfield a apporté à la poursuite avantageuse de la guerre une contribution qui, à la paix, vaudra à la région une prospérité d'une stabilité fort intéressante : ceci à cause surtout de l'heureuse distribution des entreprises agricoles et industrielles dans la région, autant que des richesses en houille blanche qu'on y développe.

A Salaberry-de-Valleyfield, l'aqueduc est exploité par la cité et il est d'une capacité de sept millions de gallons d'eau par jour. Le service de l'électricité est fourni par la Shawinigan Water and Power Co. Ltd. Le service téléphonique relie 1389 abonnés de service privé et 1100 abonnés de service d'affaires.

La cité s'étend sur une superficie d'un mille et quart carré. Elle est couverte par un réseau de 115 rues, dont 18½ milles sont pavés et 10 milles non pavés. La plupart de ces rues sont bordées de trottoirs en béton (longueur totale des trottoirs : 38 milles).

Du point de vue résidentiel, Salaberry-de-Valleyfield offre d'autres avantages importants. Il y a d'abord sa situation au bord du lac Saint-François où l'on peut se livrer à tous les sports aquatiques, comme le yachting, la chasse au canard, la pêche, etc. De plus, on ne souffre pas du principal inconvénient des localités situées près des cours d'eau, les inondations ; en effet, le terrain est assez élevé au-dessus du lac pour que la crue des eaux au printemps et à l'automne n'incommode en rien.

Un marché public permet aux habitants de la cité de s'approvisionner des produits frais de la région. On trouve aussi trois parcs et quatre terrains de jeux, où les gens viennent se reposer et se récréer sans avoir à sortir des limites de la ville. Du point de vue des récréations encore, on trouve deux cinémas et trois théâtres d'une capacité totale de 3,500 sièges. Enfin, chaque année, se tient à Salaberry-de-Valleyfield une exposition ouverte aux produits de tout le Dominion et que le Département fédéral de l'Agriculture classe dans la catégorie « A » des organisations de ce genre ; il y a, de plus, des régates qui attirent des milliers de spectateurs.

Un coup d'œil maintenant à la vie religieuse, puis éducationnelle. En ce qui concerne les catholiques, l'organisation en paroisse remonte, comme nous l'avons dit plus haut, à 1855. En 1892, le 5 avril, Salaberry-de-Valleyfield fut érigée en siège épiscopal par Léon XIII. Les catholiques de Salaberry-de-Valleyfield sont actuellement répartis en trois paroisses et on compte trois églises et trois chapelles catholiques dans la cité, de même qu'un couvent de religieux et cinq de religieuses. Les protestants, eux, y possèdent trois temples.

Au point de vue établissements éducationnels, Salaberry-de-Valleyfield possède les écoles primaires qu'exige sa population. Mais on y trouve, en plus un collège classique et commercial, deux écoles d'affaires (« business college »), un « high school » anglais, une école normale bilingue et deux couvents pour les jeunes filles.

La cité est administrée par un gérant qui est aussi contrôleur des finances, et par un greffier. Ces gens sont choisis et dirigés dans leur tâche

par le conseil de ville composé d'un maire et de six échevins, un pour chaque quartier municipal. Le maire et les échevins reçoivent un mandat de deux ans. Ils ne sont pas cependant tous élus en même temps ; les élections ont lieu suivant un système rotatif : une année, on élit le maire et trois échevins ; l'année suivante, on élit les trois autres échevins. La dernière élection a eu lieu le 24 janvier 1944. Le maire et les échevins ne reçoivent aucun salaire.

En ce qui concerne le domaine fédéral, la cité appartient à la division électorale de Beauharnois-LaPrairie. Au provincial, elle appartient au comté de Beauharnois, lequel a une population de 31,000 âmes.

Au point de vue judiciaire, la situation est la suivante : Salaberry-de-Valleyfield est chef-lieu du District de Beauharnois et elle est le siège d'une Cour du Banc du Roi (juridiction criminelle), d'une Cour Supérieure, d'une Cour de Magistrat et d'une Cour du Recorder.

Maintenant, une brève analyse des conditions financières de la cité de Salaberry-de-Valleyfield. L'évaluation foncière totale, résidentielle et commerciale, est la suivante : \$15,257,121.90. L'évaluation foncière industrielle et commerciale est d'environ \$6,000,000. L'évaluation foncière exemptée est de \$266,750. pour industries (commutation) et de \$3,335,725. pour institutions religieuses et édifices gouvernementaux.

Les taxes sont les suivantes : taxe foncière, \$1.35 par \$100. d'évaluation, moins 5% d'escompte ; taxe scolaire, \$0.85 par \$100. d'évaluation ; la taxe d'eau, varie avec la valeur du loyer (de \$6.48 à \$38.88 pour des loyers de \$30. à \$600. par année) ; taxe d'affaires : déterminée dans chaque cas ; taxe pour l'enlèvement de la neige : \$2.00 par année ; taxe pour l'enlèvement des ordures : \$2., et \$4. par année pour les établissements commerciaux ; taxe de locataire : 5% sur le montant du loyer.

La dette totale de la cité, en débentures, est de \$980,700. La cité utilise les services de 120 employés, dont 17 servent en même temps de constables et de pompiers. La cité possède aussi une Unité Sanitaire.

On trouve dans Salaberry-de-Valleyfield deux stations postales, cinq succursales repré-

sentant trois banques, six hôtels comptant un total de 200 chambres, et deux hôpitaux d'une capacité totale de 160 lits. Et voici la liste des professionnels de Salaberry : 16 médecins, 8 dentistes, 4 pharmaciens, 10 avocats, 5 notaires, 1 architecte, 3 ingénieurs et un médecin-vétérinaire.

Il y a dans la cité 2,100 camions et automobiles. De plus, le liaison est faite avec les autres centres de multiples façons : par le fleuve, par deux chemins de fer (les Chemins de fer Canadien National et le New York Central Railway Co.), par un service d'autobus entre Salaberry et Montréal, et enfin, par un service télégraphique assuré par la compagnie Canadien National.

On trouve à Salaberry-de-Valleyfield deux monuments : une croix, dans le parc Sauvé, et un Monument aux soldats, en face du Palais de Justice.

Conseil actuel de la cité de Salaberry-de-Valleyfield. Maire : M. Robert Cauchon ; Echevins : MM. Wilbrod Barrette, Delphis Gagnier, Paul-Henri Mercier, Adrien Lebeuf, Louis Quevillon, Horace Viau.

Liste des maires de Salaberry-de-Valleyfield depuis :

| | |
|-----------|------------------------|
| 1875-1878 | Plante, Moïse |
| 1878-1880 | Anderson, Alexander |
| 1880-1885 | Plante, Moïse |
| 1885-1886 | Boyer, Zéphirin, N.P. |
| 1886-1889 | Plante, Moïse |
| 1889-1891 | Boyer, Zéphirin, N.P. |
| 1891-1895 | Sullivan, J.-H. |
| 1895-1899 | Loy, George M. |
| 1899-1901 | Langevin, Narcisse |
| 1901-1903 | Longtin, Onésime |
| 1903-1906 | Thibault, Georges |
| 1906-1910 | Robb, James A. |
| 1910-1912 | Ostiguy, C.-O., M.D. |
| 1912-1916 | Ostiguy, Noël-A. |
| 1916-1922 | Laroche, S.-W., M.D. |
| 1922-1924 | Dion, Daniel |
| 1924-1930 | Lebœuf, Donat |
| 1930-1932 | Codebecq, Ludger, C.R. |
| 1932-1938 | Billette, Ph. |
| 1938-1942 | Larin, Armand |
| 1942-1944 | Major, Louis-V. |
| 1944- | Cauchon, Robert |